

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUITE ET FIN ?

Grâce aux efforts budgétaires en particulier des 16 communes de notre communauté de commune du Val de Sarthe, le délai de raccordement de certaines habitations non encore connectées à la fibre optique sera très largement raccourci. En effet, dès le mois de juillet 2019 les habitants éloignés non raccordés qui en feront la demande seront bénéficiaires du très haut débit avec un temps d'attente de 6 mois au maximum. Cela concerne les communes récemment équipées dont Souigné-Flacé. De plus, un huitième opérateur (Orange) proposant des abonnements au réseau fibre optique est annoncé sur le réseau pour le mois de juillet 2019. Des renseignements précis sont fournis sur le site de Sarthe numérique ou celui d'Axione l'installateur du réseau :

<https://e-ftth.axione.fr/eligftth3/gui/public/carte.htm>

<https://www.sarthe.fr/numerique-fibre-reseaux-electriques/fibre/le-tres-haut-debit-en-sarthe>

ADMR 72

L'ADMR 72 à la Suze est à votre service depuis plus de 70 ans en Sarthe. Intervenant auprès de l'ensemble de la population, de la naissance à la fin de vie, l'ADMR propose une large palette de services déclinée en quatre pôles pour mieux vivre chez soi au quotidien :

Services et soins aux seniors

Apporter un soutien dans les actes et activités de la vie du quotidien pour des personnes âgées

Mise en place d'une Téléoassistance (Filien ADMR)

Entretien de la maison

Réaliser l'entretien du logement et du linge

Accompagnement du Handicap

Accompagner des personnes adultes et enfants en situation de handicap dans les gestes de la vie quotidienne

Enfance et parentalité

Apporter un soutien dans le quotidien des familles confrontées à des difficultés ponctuelles ou durables

Garde d'enfant

Site internet www.admr72.com

Journée citoyenne : à vos agendas !

Après le vif succès rencontré lors des journées citoyenne en 2017 et en 2018, nous avons le plaisir de vous solliciter pour l'organisation de la troisième édition qui aura lieu le **28 septembre 2019**. Les premières idées sont les suivantes, bien entendu tout ne pourra pas être réalisé cette année :

Ecole : réfection du circuit vélo, peinture des fenêtres des classes de CM1-CM2, création d'une nouvelle enseigne pour le restaurant scolaire, réfection de la toiture ardoise de l'ancien préau de la grande cour, pose d'une couverture en bac acier sur le préau couvert de tôles dans la petite cour face à la bibliothèque,

Aire de loisirs : nettoyage et peinture des pieds des bancs et des tables, poursuite de l'aménagement du terrain de bosses pour les vélos, restauration du bac à crottes vandalisé,

Salle des fêtes : ponçage et huilage des façades bois, peinture des lettres, remplacement de la chaîne qui la sépare de l'étang par une barrière,

Jardinage en vue de la préparation du concours départemental 2020 des « Paysages de nos villes et villages fleuris », première étape avant le concours régional des « Villes et villages fleuris »,

Réalisation d'un distributeur de sac à crottes en bois,

Nettoyage divers (panneaux, église, lavoir...),

Peinture de la grille d'entrée du cimetière.

La proposition de monter un préau en bois pour les jeunes sur l'aire de loisirs a été abandonnée en raison du peu de mobilisation de jeunes volontaires. Néanmoins elle pourra être réactivée à l'occasion des futures éditions de la journée citoyenne si des jeunes en exprimaient le souhait.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi et mercredi : 9h à 12h

Vendredi : 9h à 12h et de 13h30 à 16h45

1^{er} et 3^{ème} Samedi du mois : 9h à 12h

Nouvelle adresse courriel de la mairie : mairie@souigne-flace.fr

Flash-info de Souigné-Flacé Juillet 2019

Informations communales récentes

Réfection des trottoirs de la rue saint Rigomer



Les travaux de réfection de la rue Saint Rigomer ont pris fin en mai 2019 avec la pose du revêtement final des trottoirs côté sud et la mise en place des parterres de plantation. Quelques travaux supplémentaires ont dû être entrepris et le montant final

de cette opération s'élève à **163 933 € HT**. Des subventions à hauteur de **105 707 €** ont été obtenues, ce qui représente environ 65 % du coût total de l'opération.



Ces travaux rendus nécessaires pour la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ont permis également d'embellir la rue principale de notre village dans sa partie est, ce qui n'avait pu être réalisé lors de l'aménagement du centre-bourg au cours de mandats précédents. L'inauguration officielle aura lieu au début de l'automne.

Legs de M. MILOT

M. Jean-Marie MILOT ancien adjoint au Maire et Conseiller municipal pendant plusieurs années est décédé en novembre dernier. Il a fait don par legs de sa maison à la commune. En hommage à sa mémoire une plaque commémorative sera apposée à la salle polyvalente le 28 septembre prochain jour anniversaire de sa naissance.

Un nouvel agent communal

M. Stéphane RICHARD a été recruté récemment en remplacement de Xavier Ribeau.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe des agents communaux. Ses compétences en matière d'aménagement paysager seront fort utiles dans le cadre de notre participation au concours départemental des paysages et des villages fleuris en 2020.





Les élèves de notre école ont réalisé des peintures qui sont exposées route de Flacé sur le mur d'enceinte du groupe scolaire. Les panneaux de nos artistes en herbe représentent un travail artistique de qualité dont il faut féliciter les auteurs et bien entendu les encadrants pédagogiques. Parmi leurs réalisations on compte un panneau du nouveau nom de l'école, **Marius COUTARD**.

Ce nom a été choisi après une vaste consultation auprès des élèves, des parents et des habitants du village. Merci à tous pour leurs propositions diverses et variées. Un comité de sélection a retenu 5 propositions de nom et c'est au final le conseil municipal qui a choisi le nom définitif. Marius Coutard décédé en 2012 était un artisan du village (charpente/couverture) qui a fait don à la commune de tous ses biens par testament. Ce legs a contribué de manière significative au financement des travaux de rénovation des bâtiments anciens de l'école et de la construction du modulaire en 2014.

Pendant les vacances d'été, des travaux de peinture seront menés dans la cuisine de la cantine ainsi que le remplacement d'un placard en bois par une armoire en acier inox beaucoup plus adaptée aux normes actuelles d'hygiène alimentaire qui sont très exigeantes.

Des fenêtres en PVC isolantes seront posées à la bibliothèque et la porte des WC extérieurs situés sous le préau sera remplacée. Enfin l'équipement informatique des classes sera complètement renouvelé à la rentrée (ordinateurs, tablettes et vidéoprojecteurs) et l'école sera raccordée au réseau de la fibre optique qui permettra une connexion très haut débit à l'Internet.



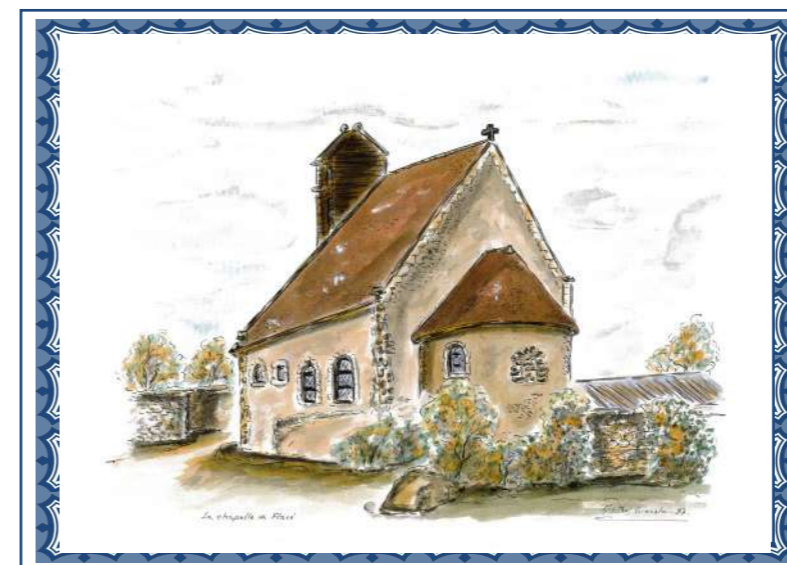
FESTIVAL DE RUE LA BELLE VIRÉE 2019

Lancée en juillet 2017, par la Communauté de communes du Val de Sarthe, en partenariat avec l'association Baltringos, **La Belle Virée en Val de Sarthe** a pour objectif de proposer une programmation variée de spectacles gratuits d'art de la rue aux citoyens du Val de Sarthe et plus largement. Cette année la Belle Virée aura lieu du **17 au 21 juillet dans les communes de la Suze sur Sarthe, Mézeray, Fillé sur Sarthe, Fercé sur Sarthe et Voivres lès le Mans.**

BIODIVERSITÉ

Vous l'avez peut-être remarqué, une bande d'herbe d'environ 30 cm de large n'est plus tondue autour du plan d'eau. L'objectif poursuivi est de favoriser la biodiversité.

La chapelle de Flacé vue par un artiste



Cérémonie du 12 mai 2019



Le 12 mai dernier une cérémonie célébrant la victoire du 8 mai 1945 s'est déroulée en présence des conseillers départementaux Delphine Delahaye et Emmanuel Franco, et de Noël Tellerier Maire de Louplande. Un vin d'honneur a été servi au Saint Rigomer.

BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DU RÉSULTAT

Compte-tenu des résultats de clôture de 2018 qui sont dus à une gestion rigoureuse et maîtrisée du budget communal il a été obtenu un résultat cumulé de :

Fonctionnement : **200 026.31 €**
Investissement : **47 626.63 €**

après délibération, et à l'unanimité, **le Conseil municipal du 25/03/2019** a affecté au budget primitif 2019:

-Excédent de fonctionnement reporté: **150 026.31 €**
-Excédent de fonctionnement capitalisé : **50 000 €**
-Excédent d'investissement reporté : **47 626.63 €**

TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE 2019

Les tarifs à compter du **01/09/2019** seront les suivants :

Repas enfant à **3,75 €**

Apport panier à **1,70 €**

Repas adulte à **6,00 €**

Heure garderie à **1,76 €**

soit **0,88 €** la demi-heure

Tarif après 18h30 à **13,50 €**

BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses :

Pour le fonctionnement :
577 800.00 €

Pour l'investissement :
365 000.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2019 de la commune.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

M. Le Maire a proposé lors du conseil du 25/03/19 de ne pas augmenter les taxes communales pour 2019, ce qui a été adopté :

Taxe d'habitation : 16,36 %

Taxe foncière (bâti) : 25,03 %

Taxe foncière (non bâti) : 41,02 %